

## Suite aux résultats du L1 PASS et de l'accès à MMOP-K mai 2022

### Vous êtes admis en MMOP-K à l'issue du 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves (grands admissibles) ou à l'issue de l'oral (2<sup>nd</sup> groupe d'épreuves)

Dès que vous aurez accepté une formation de MMOP-K, vous devez **vous désinscrire de la procédure Parcoursup**. Vous libérez ainsi des places dans des formations à capacité d'accueil limitée pour les candidatures en attente.

### Vous n'êtes pas admis en MMOP-K

Pour rappel, toute inscription en L1 PASS (année validée ou non) utilise la 1<sup>ère</sup> chance de candidature en MMOP-K. Pour utiliser la seconde chance, il faut valider au minimum 60 crédits ECTS **supplémentaires**, c'est à dire obtenir 120 ou 180 ECTS dans une mention de Licence.

#### 1) Vous avez validé la L1 PASS

- Vous pouvez poursuivre, de plein droit, votre cursus dans un des parcours de la mention correspondant à l'option disciplinaire suivie en L1 PASS :

##### Option suivie à UT3

Informations complémentaires : <https://www.univ-tlse3.fr/informations-scolarité> onglet réorientation.

##### Option suivie à UT1

Après avoir procédé à leur inscription administrative à l'université Toulouse 1 Capitole et effectué une demande de transfert, les étudiants qui intégreront le L2 Droit devront également s'inscrire aux universités d'été sur le lien <https://tls-droit.ut-capitole.fr/vie-de-la-fac-de-droit/universite-d-ete/formulaire-inscription-cpge-pass-universite-d-ete-2022-996655.kjsp>. **La présence aux universités d'été cpge/ pass est obligatoire**. Elles se dérouleront du lundi 22 août au vendredi 26 août 2022.

##### Option suivie à UT2J

L'accès de droit en L2 **se fait par ecandidat**. Il s'agit d'une formalité qui permet la délivrance d'un laissez-passer pour pouvoir s'inscrire en ligne. L'étudiant doit simplement répondre à la double condition : 60 ECTS PASS validés + inscription à l'UT2J dans une des mentions de L2 offrant une option en PASS .

- **Vous pouvez poursuivre dans une mention et/ou parcours non mentionnés comme étant accessibles de droit :**

##### **Pour aller en L2 à UT3 :**

En candidatant du 7 juin au 17 juin sur la plateforme e-Candidat : <https://ecandidat.univ-tlse3.fr/#!accueilView>.

##### **Pour aller en L2 Droit à UT1 :**

Pour candidater les étudiants doivent passer par eCandidat du 9 au 23 mai 2022. : <https://www.ut-capitole.fr/formations/s-inscrire/admissions/>

##### **Pour aller en L2 à UT2J :**

Les candidatures ouvrent pour la plupart à partir du 19 avril sur eCandidat (<https://ecandidat.univ-tlse2.fr/>) (Pour une L2 Mention Psychologie c'est du 11/04 au 19/04 par exemple).

- **Si vous souhaitez vous réorienter en L1 hors L.AS (ou une autre formation), vous avez dû candidater via Parcoursup.**

#### 2) Vous n'avez pas validé la L1 PASS

- Vous allez vous réorienter en L1 (ou une autre formation) hors L.AS, vous avez dû candidater via Parcoursup.

### Conditions pour tenter votre 2<sup>nde</sup> chance d'accès en MMOP-K

- 1) **Vous avez obtenu une moyenne  $\geq 8/20$  aux 50 ECTS des UE de Santé** de la L1 PASS (*i.e.* hors option disciplinaire) : l'option santé est acquise. Vous ne pouvez donc pas vous y inscrire lors de votre poursuite d'études. Vous pourrez tenter votre 2<sup>nd</sup> chance d'accès aux études de santé (MMOP-K) après la validation de 120 ou 180 ECTS.
- 2) **Vous avez obtenu une moyenne  $< 8/20$  aux 50 ECTS de Santé** de la L1 PASS, vous devez vous inscrire et valider l'option santé durant votre poursuite d'étude en licence pour pouvoir candidater une seconde fois en MMOP-K après validation de 120 ou 180 ECTS.